

LA CHARTE DE LYON...

Beaucoup d'ouvrages ont traité du mouvement ouvrier, de son évolution, de ses doctrines.

Involontairement sans doute, parce que insuffisamment connu ou vécu, il n'est que très rarement rappelé un des aspects de la doctrine révolutionnaire du mouvement syndical qui a créé une organisation: la *Confédération Générale du Travail Syndicaliste Révolutionnaire*.

Je n'ai pas l'intention d'ouvrir de nouveaux débats sur cette période tumultueuse du mouvement syndical où s'affrontaient les conceptions et les doctrines, avec passion sans doute, mais avec honnêteté, mais veux simplement réparer un oubli pour le respect de l'histoire.

La *Charte de Lyon* a une origine bien antérieure au Congrès constitutif qui s'est tenu à Lyon en 1926. Elle remonte au début de 1921, peu après le procès du grand complot contre la sûreté de l'État.

L'idée de cette Charte est née de la nécessité de défendre l'indépendance du syndicalisme contre les entreprises du Parti communiste.

L'idée première en revient à Victor Griffuelhes, l'un des auteurs de la *Charte d'Amiens* et ancien secrétaire de la C.G.T. Le projet de cette nouvelle Charte visait à dresser un barrage contre l'envahissement des syndicats par le Parti communiste. Ce document resta longtemps secret et uniquement un pacte du *Comité Central des Comités Syndicalistes Révolutionnaires* ou Monatte et Monmousseau en furent exclus du fait de leur appartenance à ce parti.

C'est ainsi que s'organisait la minorité de la C.G.T., de telle manière qu'elle représentait une force effective, devenant même majoritaire au Congrès confédéral de Lille. A maintes reprises, les communistes durent s'incliner pendant le congrès minoritaire qui se tenait en même temps que le congrès de la C.G.T.

Pour des raisons tactiques, le projet de la *Charte de Lyon* ne fut pas présenté au congrès de la minorité.

Le congrès de 1921 décidait simplement que la C.G.T. «*continuait sur la base de ses principes et statuts*» et ne donna pas naissance à une organisation confédérale définitive, mais à un organisme provisoire: la C.G.T.U. (*Confédération Générale du Travail Unitaire*).

Ce n'est qu'en 1922, à Saint-Étienne, lors du congrès constitutif de la C.G.T.U., que le projet de la *Charte de Lyon* fut repris.

Cette Charte était déposée par le *Syndicat des Cheminots de Paris-Est Rive Gauche*, en opposition à une résolution de la tendance «*Vie Ouvrière*» présentée par Monmousseau «*cheminots Paris-Etat Rivé Droite*». Les communistes triomphèrent: la motion Monmousseau l'emportait et, de ce fait, prenait la direction de la C.G.T.U.

La *Charte de Lyon* devint alors celle du *Comité de Défense Syndicaliste*. Amendée de nouveau, cette résolution minoritaire de Saint-Etienne devint celle de l'*Union Fédérative des Syndicats Autonomes de France*.

C'est ainsi que par l'évolution normale des choses, un groupe de minoritaires dans la minorité se réunissait en congrès à Lyon, les 1er et 2 novembre 1926, et créait la C.G.T.S.R.

Le premier document, qui allait devenir la Charte de la C.G.T.S.R fut donc remis sur le chantier au cours du congrès constitutif, afin de refléter aussi fidèlement que possible la doctrine et les principes du syndicalisme révolutionnaire, indiscutablement elle a une parenté avec la *Charte d'Amiens*.

Il n'est pas possible de reproduire dans ces colonnes l'intégralité de ce texte, parce que trop long, il s'agit d'en relever les principaux passages, sans en altérer ni la forme, ni la rédaction, ni l'esprit. Ceci pour le respect de l'histoire et des militants qui ont animé cette période historique.

La modeste présentation de ce document n'a simplement pour objet que de réparer un oubli préjudiciable à l'histoire ouvrière lorsqu'on se réclame de l'objectivité la plus absolue.

J. C.

ORIENTATION SYNDICALE **Charte du Syndicalisme Révolutionnaire, dite de Lyon.**

En présence de l'instabilité politique et financière de l'Etat français...

Le Congrès, en même temps qu'il se refuse à donner au capitalisme les moyens de rééquilibrer, déclare que le syndicalisme doit tirer de cette situation catastrophique le maximum de résultats pour l'affranchissement des travailleurs.

...Il affirme que les efforts du prolétariat doivent tendre, non seulement à renverser le régime actuel, mais encore à rendre impossible la prise du pouvoir et son exercice par tous les partis politiques...

En proclamant le sens profondément économique de la révolution prochaine, le Congrès tient à préciser essentiellement qu'elle doit revêtir un caractère de radicale transformation sociale devenue indispensable et reconnue inévitable aussi bien par le capitalisme que par le prolétariat.

Ce caractère ne peut lui être imprimé sur le plan de classe des travailleurs que par le prolétariat organisé dans les syndicats, en dehors de toute autre direction extérieure, qui ne peut que lui être néfaste.

Cette vie sera l'oeuvre des forces productives et créatrices, associant harmonieusement les efforts des manœuvres, des techniciens et des savants, orientés constamment vers le progrès...

Le Congrès affirme que le syndicalisme, expression naturelle et concrète du mouvement des producteurs, contient à l'état latent et organique toutes les activités d'exécution et de direction capables d'assurer la vie nouvelle. Il lui appartient donc, dès maintenant, de rassembler sur un plan unique d'organisation, toutes les forces de la main-d'œuvre, de la technique et de la science, agissant séparément, en ordre dispersé, dans l'industrie et aux champs.

En réunissant, dès que possible, dans un même organisme, toutes les forces qui concourent à assurer la vie sociale, le syndicalisme sera en mesure, dès le commencement de la révolution, de prendre en mains, par tous ses organes, la direction de la production et l'administration de la vie sociale...

Il ne méconnaît pas l'extrême complexité des problèmes qui seront posés par la disparition, du capitalisme.

Aussi, il n'hésite pas à déclarer que le mouvement des travailleurs, qui ne recèle pas encore toutes les forces nécessaires à la vie sociale de demain, doit faire la preuve de son intelligence et de sa souplesse en appelant à lui tous les individus, toutes les activités qui, par leurs fonctions, leur savoir, leurs connaissances, ont leur place naturelle dans son sein et seront indispensables pour assurer la vie nouvelle à tous les échelons de la production...

N'ayant pour unique ambition que d'être les pionniers hardis d'une transformation sociale dont les agents d'exécution et de direction œuvreront sur le plan du syndicalisme, les syndicalistes désirent que leur mouvement, vivant reflet des aspirations et des besoins matériels et moraux de l'individu, devienne la véritable synthèse d'un mécanisme social déjà en voie de constitution, où tous trouveront les conditions organiques, idéalistes et humaines de la révolution prochaine, désirée par tous les travailleurs.

Demain doit être aux producteurs, groupés ou associés, en vertu de leurs fonctions économiques.

L'organisation politique et sociale surgira de leur sein. Elle portera en elle-même tous les facteurs de réalisation, organisation, coordination, cohésion, impulsion et action.

De cette façon se dressera en face du citoyen, entité fuyante, instable et artificielle, le travailleur, réalité vivante, support logique et moteur naturel des sociétés humaines.

Le Syndicalisme dans le cadre national

a- Son action générale:

La C.G.T.S.R. affirme, dès sa constitution, qu'elle entend être exclusivement un groupement de classe: celui des travailleurs...

Véritable organisme de défense et de lutte de classe, elle est, en dehors de tous les partis et en opposition avec ceux-ci; la force active qui doit permettre à tous les travailleurs de défendre leurs intérêts immédiats et futurs, matériels et moraux...

Rejetant le principe du partage des privilèges chers aux défenseurs de l'intérêt général et de la superposition des classes - qui est aussi celui de nos adversaires - le syndicalisme doit poursuivre sa mission qui est de détruire les privilèges, d'établir l'égalité sociale.

Il n'atteindra ce but qu'en faisant disparaître le patronat, en abolissant le salariat individuel ou collectif et en supprimant l'Etat. Il préconise à ce sujet, la grève générale, l'expropriation capitaliste et la prise en possession des moyens de production et d'échange, ainsi que la destruction immédiate de tout pouvoir étatique.

b- Ses moyens d'action:

(à suivre)
